



Versailles, le 2 juin 2016
Nombre de pages (celle-ci incluse : 2)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intempéries et inondations Département des Yvelines

Point d'étape jeudi 2 juin 2016 – 19h00

Les Yvelines sont toujours en vigilance jaune concernant la pluie.

Le département est passé en vigilance orange concernant les crues.

A partir de vendredi, l'onde de crue présente actuellement en Seine-et-Marne, dans l'Essonne et aux abords du Val-de-Marne est susceptible d'impacter le département des Yvelines.

1 - Evolution du niveau de la Seine à venir :

Échelle Chatou : tronçon « Seine à Paris »

A partir de demain vendredi 3 juin 2016, la cote prévue à 12h00 à Chatou est de 25,15 m, soit l'équivalent du scénario ORSEC R0,6 (60 % de la cote 1910).

Le pic de crue devrait être atteint vendredi en soirée, avec des hauteurs d'eau comprises entre 25,5 et 26 mètres, soit l'équivalent du scénario ORSEC R0,7 (70 % de la cote 1910).

Échelle Mantes la Jolie : tronçon « Boucles de Seine »

Le niveau à la station de Mantes la Jolie est pour l'instant stable. La hausse de ce niveau devrait bientôt être constatée et se poursuivre jusqu'au week-end sur ce tronçon.

Le pic de crue est attendu samedi et pour plusieurs jours (hauteur échelle estimée au maximum 6,7 mètres, soit ORSEC R0,7)

2 - Conséquences possibles :

- Des inondations importantes y compris dans les zones rarement inondées.
- Les conditions de circulation très difficiles sur l'ensemble du réseau routier ou ferroviaire.
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues.
- Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues.



1

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

3 – Les recommandations du Préfet des Yvelines aux 57 communes concernées

Considérant cette situation exceptionnelle qui présente des risques pour les personnes et les biens, le Préfet des Yvelines a adressé une information aux maires des 57 communes de la Vallée de Seine* afin qu'ils :

- activent leur Plan Communal de Sauvegarde, ou toute organisation de type Poste de Commandement Communal,
- organisent dès maintenant les éventuelles évacuations de tout lieu susceptible d'être inondé (habitations, structures scolaires, Îles habitées, campings, centres de loisirs, structures et équipements sportifs, aires d'accueil de gens du voyage ...) en identifiant les structures d'accueil pouvant être mises en place,
- anticipent les fermetures d'axes routiers et de déviations à mettre en place.

Concernant plus particulièrement les établissements sanitaires et médico-sociaux, une vigilance spécifique est mise en place par la Préfecture des Yvelines en lien permanent avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Concernant les sites industriels, une même vigilance de la Préfecture est mise en place avec l'unité départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie.

Le Centre Opérationnel Départemental est activé en permanence en préfecture depuis plusieurs jours et le sera tout au long de l'événement. Les maires ont à leur disposition des interlocuteurs dédiés durant la crise (dans les Sous-Préfectures de Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie et en Préfecture).

* ACHERES, ANDRESY, AUBERGENVILLE, BENNECOURT, BONNIERES SUR SEINE, BOUGIVAL, CARRIERES SOUS POISSY, CARRIERES SUR SEINE, CHATOU, CONFLANS SAINTE HONORINE, CROISSY SUR SEINE, EPONE, FLINS SUR SEINE, FOLLAINVILLE DENNEMONT, FRENEUSE, GARGENVILLE, GOMMECOURT, GUERNES, GUERVILLE, HARDRICOURT, HOUILLES, ISSOU, JEUFOSSE, JUZIERS, LIMAY, LIMETZ VILLEZ, LOUVECIENNES, MAISONS LAFFITTE, MANTES LA JOLIE, MANTES LA VILLE, MAURECOURT, MEDAN, MERICOURT, MESNIL LE ROI (LE), MEULAN, MEZIERES SUR SEINE, MEZY SUR SEINE, MOISSON, MONTESSON, MOUSSEUX SUR SEINE, MUREAUX (LES), PECQ (LE), POISSY, PORCHEVILLE, PORT MARLY (LE), PORT VILLEZ, ROLLEBOISE, ROSNY SUR SEINE, SAINT GERMAIN EN LAYE, SAINT MARTIN LA GARENNE, SARTROUVILLE, TRIEL SUR SEINE, VAUX SUR SEINE, VERNEUIL SUR SEINE, VERNOUILLET, VESINET (LE), VILLENES SUR SEINE

4 - Rappel des conseils de comportement en cas d'inondation :

- Fermer portes et fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'entrée des eaux
- Couper l'électricité et le gaz
- Monter dans les étages
- Ne pas descendre dans les caves et garages
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas s'engager dans des rues inondées pour regagner votre domicile

5 – La procédure de reconnaissance accélérée de catastrophe naturelle concernant les inondations de ces derniers jours

Les maires peuvent retrouver l'ensemble de la procédure à suivre sur le site internet : www.yvelines.gouv.fr.

